

**COMMUNE D'OCCAGNES**

61200

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 12 octobre 2020**  
**à 20 heures.**

L'an deux mil vingt, le douze octobre, vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. ALLAIS Héloïse, ANCERNE Jérôme, BARBIER Philippe, BIJAULT Joël, BLANCHE Frédéric, BOSSUT Anthony, BOURDELAS Karine, DUVAL Corinne, GROSSE Alain, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Frédéric, LÉONI Sylvain, RICHARDSON Mireille et ROGER Michel

Absents excusés : MM.

Absents : M

Secrétaires de séance : MM. BLANCHE Frédéric et M ROGER Michel

Date de convocation : 2 Octobre 2020

Le Conseil Municipal se déroule en présence de M Frédéric LEVEILLÉ, Président d'Argentan Intercom et de sa directrice de cabinet Mme LIENART Stéphanie.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 AOUT 2020 :**

Le compte rendu du conseil en date du 24 aout 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2. INTERVENTION DU PRESIDENT D'ARGENTAN INTERCOM, M FREDERIC LEVEILLÉ :**

M. Frédéric LEVEILLÉ, président d'Argentan Intercom, présente au Conseil Municipal l'intercommunalité et aborde plus spécifiquement, à la demande des membres présents du Conseil, les points suivants :

- Le transport à la demande avec la Loi d'Orientation des Mobilité (loi LOM), qui sera remis à plat et étendu à l'ensemble des communes de l'Intercom,
- L'étude de l'aménagement de la départementale n° 958,
- L'étude d'une piste cyclable Occagnes-Argentan en rappelant bien de la « technicité » de cet ouvrage,
- L'étude des ouvrages d'art avec l'inquiétude du poids et du nombre de passages des tracteurs liés à la méthanisation sur des ponts qui ne sont pas forcément prévus pour, ni en état,
- le développement des Eoliennes sur Argentan intercom avec une demande de vision d'ensemble des différents projets des communes,
- le Plan Alimentaire Territorial (PAT) visant à la mise en réseaux des filières de production, de transformation, les collectivités et les consommateurs,
- La réévaluation de la mise à disposition de l'agent technique pour l'école d'Occagnes,

**3. SYNTHÈSE SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

M BIJAULT Joël, Premier adjoint et membre de la commission du Plan Communal de Sauvegarde, prend la parole pour

faire un point sur le PCS et informe le Conseil Municipal que les membres de cette commission bloquent sur les moyens d'alerte de la population en cas de risque majeur.

Il est envisageable pour les alertes rapides (alerte au produit chimique...) d'un passage dans la commune à l'aide d'une voiture et d'un haut-parleur pour faire les annonces et pour les alertes moindres (pollution, canicule...) l'utilisation d'un système d'avertissement par SMS.

Il se pose également la question de comment obtenir l'accord et les numéros de téléphones des administrés. Un flyer autorisant l'envoi de ces SMS pourrait être déposé dans les boîtes aux lettres en même temps que le prochain Echo. Il est proposé de lier ces systèmes d'alerte avec la Participation Citoyenne qui a déjà mis en place tout un réseau de contact par quartier.

#### **4. D 44-2020 : NUMEROTATION DE NOUVELLES MAISONS SUR LA COMMUNE :**

Suite à des demandes de permis de construire, il est nécessaire de prévoir la numérotation de nouvelles maisons sur la commune d'Occagnes.

C'est le cas des trois maisons au niveau du 21 le Haut de la rue. La première maison, habitée par un locataire de M. PAIN porte le numéro 21, la seconde maison habitée par Mme PAIN Sendrine porte le numéros 21 bis, il est donc demandé au conseil municipal d'attribuer le numéro 21 ter à la troisième maison habitée par M PAIN.

De même, suite à une division de parcelle et à la construction prochaine d'une maison au niveau du 22, la petite Rue, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette future maison le numéros 22, bis, la petite rue.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide d'approuver, à l'unanimité, l'attribution des numéros suivant :

- Le 21 ter, pour la maison se trouvant entre le 21 bis le haut de la rue et la maison numérotée 23 le haut de la rue.
- Le 22 bis pour la maison qui va se construire entre la maison numérotée 22 la petite rue et la maison numérotée 24 la petite rue.

#### **5. D 45-2020 : DEVIS DE L'ENTREPRISE SIGNAUX GIROD :**

Suite à la décision de renouvellement des panneaux de signalisation, il est nécessaire de commander d'autre panneaux « Les Bissons », de quatre panneaux « inondations », de numéros de nouvelles maisons et des attaches. Ce nouveau devis s'élève à 471€ 69 HT soit 566€03 TTC et est imputable en investissement article 2158 « autre matériel et outillage » chapitre 21 « Immobilisation Corporelle » où les crédits sont suffisants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cet achat de panneaux de signalisations et d'imputer l'article 2158 du chapitre 21 en immobilisation.

#### **6. D 46-2020 : AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE POUR LE REMBOURSEMENT DES LOCATIONS DE SALLE DES FÊTES PENDANT LA COVID-19 :**

Mme le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour le remboursement des acomptes versés pour les locations de salles des fêtes qui pourraient être annulées pendant l'épidémie de la COVID-19.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après Délibération, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire de rembourser les arrhes des locations de salle des fêtes qui seraient annulées pour raison de COVID-19.

## 7. QUESTIONS DIVERSES :

- Par la délibération D39-2020, en date du 24 août 2020, les membres du conseil Municipal présents avaient voté l'acceptation d'une convention avec GRDF pour le rattachement de canalisations et d'ouvrages de distribution publique de gaz naturel sur la commune. Des plans de travaux ont été envoyés à la mairie et transférés aux membres du Conseil. Sur ces plans, il est visible que les ouvrages de gaz passeront du côté commerces soit côté paire et sur le trottoir. Il a bien été notifié au chargé d'affaire de prendre contact avec les commerçants avant de débiter les travaux devant chez eux.
- Le curage des fossés commencera le mardi 20 Octobre 2020,
- Les travaux d'ACI développement pour l'enlèvement de l'arbre au niveau des Marais est remis à plus tard à la demande de l'entreprise.
- Vendredi dernier une réunion a eu lieu avec SICA pour la peinture et le ragréage qui part sur le devant de la mairie, un courrier sera envoyé à SICA pour réclamer la réparation et remise en états des malfaçons,
- L'APE demande l'autorisation de mettre en place une action « benne à papier » pour l'école, cette demande est refusée en raison du problème de l'emplacement et de la place prise par une telle benne sur le parking de la mairie, et par crainte de confusion de la part de la population avec les sacs jaunes.
- Une plainte est rapportée au Conseil Municipal pour un terrier de renard au niveau du Mesnil. La mairie va donc se charger d'avertir la Fédération de chasse afin qu'un lieutenant de Louveterie intervienne.
- L'ASEC informe qu'il leur a encore été proposé un ouvrage manuscrit sur l'histoire de l'Eglise de CUY sur 2 siècles au tarif de 1 200€. L'ASEC demande tout d'abord à la Médiathèque d'Argentan si elle possède cet ouvrage ou si elle peut en faire l'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire

ROGER Michel

BOURDELAS Karine

BLANCHE Frédéric